

1^{er} Rapport intermédiaire de la concertation continue

Projet Solarzac d'énergies renouvelables pour le Lodévois-Larzac sur la commune de Le Cros (34)

Floriane DANHYER désignée par la Commission nationale du débat public

Le 10 mai 2021

1er Rapport intermédiaire de la concertation continue **Projet SOLARZAC**

Sous l'égide de la garante de la CNDP : Floriane DANHYER

Pour me contacter : floriane.danhyer@garant-cndp.fr

Site de la concertation post : www.solarzac.fr

Site de la CNDP : www.debatpublic.fr/projet-solarzac-energies-positives-lodevois-larzac

SOMMAIRE

PREAMBULE	3
Les dates clés de la démarche de participation engagée sous l'égide de la CNDP La mission de la garante	
FICHE D'IDENTITÉ DU PROJET	
RAPPEL DES ENGAGEMENTS PRIS PAR LE MAITRE D'OUVRAGE A LA SUITE DE LA CONCERTATION PRE	ALABLE6
 Poursuite des études en vue d'élaborer un nouveau scénario de taille réduite Mise en place d'un comité de suivi des études et de pilotage pluridisciplinaire et scientifique Information régulière et objective sur l'avancée des études et leurs résultats 	7
ACTUALITES LIEES AU PROJET et evolution(s)	8
Poursuite des études dans le contexte sanitaire de la Covid-19 Un nouveau scénario à l'étude	
QUE S'EST-IL PASSE CETTE ANNEE EN matiere DE PARTICIPATION ?	11
Le suivi des engagements du porteur de projet	11 16 17
LA SUITE DE LA CONCERTATION CONTINUE	19
Information sur les études et l'avis du CSCSE Prochaine phase de participation du public sur le nouveau scénario et ses 3 alternatives	
PRECONISATIONS DU GARANT SUR LA SUITE DE LA CONCERTATION Continue ET DEMANDE DE PRECIS	
A propos de l'information sur les études et l'avis du CSCSE La prochaine phase de participation du public	
ANNEXES	22

PREAMBULE

A la suite de la concertation préalable sur le projet SOLARZAC, menée du 2 mai 2019 au 23 juillet 2019, Arkolia Energies a décidé de poursuivre son projet. Dans ce cadre, la participation et l'information du public continue conformément à l'article L 121-14 du Code de l'Environnement. La Commission nationale du débat public a chargé Etienne BALLAN de suivre cette nouvelle phase de concertation continue jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique.

Le 6 mai 2020, Etienne BALLAN démissionne ; la CNDP nomme Floriane Danhyer en remplacement.

Le présent document est le rapport intermédiaire n° 1 de la garante, couvrant la **période de novembre 2109 à avril 2021.** Il rend compte en toute neutralité et transparence de la concertation et des arguments échangés durant l'année passée et il indique les préconisations de la garante pour la suite de la concertation continue.

Les dates clés de la démarche de participation engagée sous l'égide de la CNDP

- 20 décembre 2018 : La CNDP est saisie par Arkolia Energies
- 2 mai au 23 juillet 2019 : concertation préalable menée par Bruno Védrine
- 23 août 2019: Publication du bilan du garant
- 23 octobre 2019 : Publication de la décision du porteur de projet
- 06 novembre 2019 : début de la concertation post concertation préalable, sous l'égide d'Etienne BALLAN
- 6 mai 2020 : suite à la démission d'Etienne Ballan, poursuite de la concertation post concertation préalable, sous l'égide de Floriane DANHYER
- 10 mai 2021: Publication du rapport intermédiaire n°1

La mission de la garante

La Commission nationale du débat public (CNDP) est une institution indépendante du gouvernement, chargée de défendre le droit individuel de participer et d'être informé sur des projets ayant des impacts sur l'environnement. Afin de veiller au bon respect de ce droit, elle désigne une personne neutre au projet et indépendante à l'égard de toute personne (maître d'ouvrage, parties prenantes, etc.) dont le rôle est de garantir la qualité des démarches de concertation mises en place par le porteur de projet.

Tout au long de sa mission, le garant e fait attention à la transparence, la sincérité et l'intelligibilité des informations transmises, à traiter de manière équivalente chaque argument quel que soit son origine (expert, responsable du projet, citoyen, élu, etc.) et à inclure tous les publics, en particulier les plus éloignés de la décision.

Dans le cadre de la concertation post, le.a garant.e s'assure que :

- les recommandations des garant.e.s et les engagements du maître d'ouvrage issus de la concertation préalable soient bien prises en compte;
- les conditions d'un dialogue entre tous les publics soient réunies et à ce que le responsable du projet apporte des réponses aux arguments et interrogations du public ;
- les évolutions du projet et l'ensemble des études et des expertises soient transmises de manière intelligible et complète au public, puis fasse l'objet d'échange.

FICHE D'IDENTITÉ DU PROJET

Maitre d'ouvrage :

Arkolia Énergies (SAS) construit et exploite des centrales électriques à partir de différentes ressources renouvelables, notamment le solaire mais aussi le biogaz et l'éolien. L'entreprise compte un pôle Recherche et Développement qui dépose régulièrement des brevets portant entre autres sur le stockage d'énergie et les technologies de smart grid. Basée à Mudaison (Hérault), l'entreprise compte cinq autres agences en France, à Gap, Nantes, Paris, Rodez et Toulouse.

Localisation du projet :





Situation géographique de la commune du Cros - carte issue du dossier de concertation (avril 2019)

Situation géographique du domaine de Calmels - carte issue de la synthèse du dossier de concertation (avril 2019)

Le domaine de Calmels est situé sur la commune de Le Cros (34), à la limite de l'Hérault sur le Causse du Larzac débordant dans le Gard côté rive gauche, enserrant la rivière souterraine de La Virenque sur plus de 4 km et bordant le département de l'Aveyron. Situé au début du plateau du Larzac, le domaine de Calmels de quelque 1000 ha, territoire rocailleux, alterne entre plaine verte, zones boisés, zones riche en ronces et buissons, collines... A environ 900 mètres d'altitude, il compte également 4 lacs.

Contexte du projet :

En 2018, le propriétaire actuel du Domaine du Calmels souhaite abandonner son activité de chasse commerciale et orienter celle-ci vers les énergies vertes. Après une consultation, il choisit la société Arkolia Énergies pour développer un projet d'énergie renouvelable qui propose alors un projet de construction d'un parc photovoltaïque d'environ 200 ha: SOLARZAC.

La commune de Le Cros (34) est intégrée à la communauté de communes Lodévois et Larzac, rattachée au Pays

Cœur d'Hérault, elle est régie par le règlement national d'urbanisme (RNU) et de ce fait, ne dispose d'aucun zonage lié à un document de planification territoriale. C'est donc le principe de constructibilité limitée et la loi montagne qui s'applique. Sont en cours d'élaboration :

- un plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de la communauté de communes Lodévois Larzac
- le schéma de cohérence territoriale (ScoT) du pays cœur d'Hérault

La commune du Cros voisine du Cirque de Navacelles, est intégrée dans le périmètre du Bien Causses et Cévennes inscrit sur la liste du Patrimoine Mondial de l'Unesco mais n'appartient pas au Parc National des Cévennes ni au Parc Naturel Régional des Grands Causses. Le projet d'extension de ce dernier vers le Larzac héraultais est en cours d'analyse dans le cadre du renouvellement de son périmètre et de sa charte.

Le projet s'inscrit dans la stratégie régionale de la transition énergétique vers les énergies renouvelables (programmes RÉPOS et HyDéO). Ces deux programmes visent l'objectif qu'en 2050, la production énergétique régionale d'énergies renouvelables soient supérieures à l'ensemble des consommations.

Objectifs du projet selon le MO:

- > Produire et stocker des énergies renouvelables principalement solaires, en contribuant à la transition énergétique et écologique par sa dimension technique, sa valorisation optimale de la ressource solaire et son respect des conditions environnementales;
- > Valoriser la ressource locale pour la production d'énergie verte avec une coactivité d'élevage ovin et une requalification de plus de 800 ha d'espace naturel dégradé par la pratique actuelle d'une chasse commerciale intensive;
- Permettre au domaine de Calmels de retrouver une activité agricole pérenne ;
- > Servir de point d'appui pour la stratégie énergétique régionale, pour renforcer les solidarités et les synergies à l'échelle de l'espace géographique compris entre le littoral, la métropole montpelliéraine et les hauts plateaux des Causses.

Caractéristiques principales du nouveau scénario envisagé :

- 200 ha de parc photovoltaïque sur 3 zones possibles (Gard, Hérault, Gard et Hérault);
- Installation de 175 MWc (mégawatt crête) de puissance électrique solaire ;
- Coactivité agricole (élevage ovin et production fourragère);
- Requalification de 800 ha de nature qui pourraient être ouverts à des usages sociaux de type découverte, loisirs, parcours, protection... après dépose de la clôture du domaine de Calmels.

Le nouveau scénario disposerait, quelle que soit la zone d'implantation des panneaux, d'un volet Hydrogène.

Coût:

Sur la base du scénario 1 présenté en concertation préalable : coût inférieur à 200 M d'euros (en attente de la finalisation du nouveau scénario pour affiner la nouvelle estimation).

Calendrier prévisionnel :

- Eté 2021 : fin des études environnementales et agricoles (100% partie Héraultaise et 75% partie Gardoise)
- Automne 2021 : phase de participation du public avec les nouveaux scénarios
- 1^{er} trimestre 2022 : rendu final des études environnementales (partie Gardoise)
- 2022 : dépôt des dossiers réglementaires
- 2023 : enquête publique

RAPPEL DES ENGAGEMENTS PRIS PAR LE MAITRE D'OUVRAGE A LA SUITE DE LA CONCERTATION PREALABLE

Bruno Védrine, en tant que garant de la concertation préalable, indiquait dans son bilan que « les interrogations importantes [soulevées par les participants] doivent amener le maître d'ouvrage à une décision pragmatique. Cette décision doit préciser de façon claire le choix du maître d'ouvrage quant à ce projet, que ce soit son abandon, sa modification ou sa continuation. Il se doit de répondre aux interrogations juridiques, ainsi qu'aux interrogations sur la dimension du projet et son aménagement, le respect des procédures d'impact environnemental, l'éventualité d'un partenariat local et l'articulation avec les objectifs de la programmation pluriannuelle de l'énergie. Dans le cas d'une phase deux, la création d'un comité de suivi et de pilotage pluridisciplinaire et scientifique élargi aux acteurs locaux s'avèrerait donc plus que nécessaire, d'une information régulière et objective, ainsi que l'obligation d'études complémentaires : techniques, financières et environnementales ».

En réponse, le maître d'ouvrage Arkolia s'est engagé le 23 octobre 2019 à :

- La poursuite des études en vue d'élaborer, dans un délai d'un an, un nouveau scénario de taille réduite, à forte dimension agricole et apportant des garanties supplémentaires en matière de :
 - réduction de l'impact paysager et de protection de la biodiversité
 - o limitation de la consommation en eau
 - o création d'une activité agropastorale durable
 - o reprise du foncier, actuellement privé, par le territoire
 - partage des retombées fiscales et des emplois créés par le projet.
- La mise en place d'un comité de suivi et de pilotage pluridisciplinaire et scientifique, élargi aux acteurs locaux et présidé par Jean-Paul VOLLE, professeur émérite de géographie urbaine et régionale à l'université Paul-Valéry de Montpellier
- L'information régulière et objective du public et des parties prenantes sur l'avancée des études et leurs résultats, notamment par la mise à jour du site internet, l'envoi d'une lettre d'information périodique et la communication auprès des médias.

1. Poursuite des études en vue d'élaborer un nouveau scénario de taille réduite

À la suite de la concertation préalable de 2019 et du rapport du garant nommé par la CNDP, Arkolia Énergies a décidé de poursuivre les études afin d'élaborer un nouveau scénario de taille réduite. Pour répondre aux attentes du public formulées lors de la concertation préalable, ce nouveau scénario, en cours d'élaboration, a pour but d'apporter des garanties supplémentaires de sorte à créer une activité agropastorale durable, à réduire l'impact paysager, assurer la protection de la biodiversité et à limiter la consommation en eau. Ce nouveau scénario est bâti dans l'optique d'une reprise du foncier, actuellement privé, par le territoire afin que ce dernier puisse en bénéficier et partager les retombées fiscales et les emplois créés par le projet.

Arkolia Énergies a donc engagé des études complémentaires en début d'année 2020 :

- des nouvelles études environnementales par un nouveau bureau d'études, le cabinet ABIES,
- une étude agricole de potentiel fourrager et création d'activité agropastorale par SOLAGRO,
- un relevé topographique de l'ensemble du site par SIG DRONE.

Ces études étaient initialement programmées sur un cycle d'un an afin d'obtenir des données sur l'ensemble des saisons. Cependant, le contexte sanitaire lié à la Covid-19 depuis mars 2020 a décalé leur mise en œuvre. De plus, afin

d'envisager toutes les possibilités d'implantation des panneaux photovoltaïques sur le domaine, le champ d'études a été élargi à la partie gardoise du site (domaine du Luc). Le rendu complet des études agricoles et environnementales a donc été décalé à l'été 2021 (hors partie gardoise) et à début 2022 pour les études environnementales gardoises.

2. Mise en place d'un comité de suivi des études et de pilotage pluridisciplinaire et scientifique

Le Conseil Scientifique Consultatif de Suivi des Études (CSCSE) a été mis en place début 2020 sous la présidence de Jean-Paul VOLLE, Professeur émérite de géographie urbaine et régionale de l'Université Paul Valéry – Montpellier. Il est composé de :

- Jean-Claude ALBERT, retraité de la fonction territoriale, élu sortant à Mudaison, Économie du projet, relations avec les acteurs socio-professionnels et politiques
- Pascal CHEVALIER Professeur d'Université, Laboratoire ART-DEV, Ruralité, sociétés rurales, trajectoires de développement des espaces ruraux, qualifications territoriales
- Jean COTTAVE ex-cadre EDF, Regard sur le contexte socio-économique du projet, la question de la transition énergétique
- Marc DEDEIRE Professeur d'Université, Laboratoire ART-DEV, Aménagement des espaces ruraux, développement local, politiques publiques et actions locales d'aménagement qualitatif de l'espace
- Claude HUGONNET, retraité de la Faculté des sciences économiques, Marketing territorial, modèles économiques et acceptabilité sociale
- Éric PEREZ, avocat, Problématique foncière et devenir de l'immobilier, question de la propriété, approche juridique
- Stéphane GHIOTTI Chargé de recherches CNRS, HDR, Laboratoire ART-DEV, Les territoires de l'eau, problématique et gestion des eaux (de surface, de profondeur), dynamique des territoires face au changement climatique et à la transition énergétique
- Jean-Paul SALASSE Chercheur en écologie, Co-président des Écologistes de l'Euzière, directeur d'études des éco-systèmes environnementaux, enjeux d'aménagement
- Thierry SALOMON, Energéticien, fondateur et ancien Président de l'association NégaWatt, vice-président porte-parole, spécialiste de l'optimisation énergétique, de éco-développement local et régional en lien avec le scénario énergétique régional Région à Energie Positive Occitanie (REPOS).

Engagé auprès de la Région Occitanie dans les études de scénario de transition énergétique, Thierry Salomon a souhaité se retirer du Conseil scientifique pour éviter la confusion des engagements et répondre en tant que consultant aux sollicitations du Conseil.

Pluridisciplinaire et scientifique, le CSCSE a pour objectif de suivre et d'évaluer de façon indépendante le programme des études complémentaires menées par les bureaux d'études mandatés par le maître d'ouvrage. Le CSCSE se définit aussi comme « un carrefour d'idées apaisées, issues d'un investissement scientifique relevant d'une vision systémique de tout projet d'aménagement ».

Depuis son entrée en fonction, début de l'année 2020, le CSCSE s'est réuni sous forme de réunions de travail en présentiel et par échanges d'informations, en fonction de l'avancée des études dans trois domaines :

- L'environnement, les écosystèmes, le paysage et le patrimoine
- Le modèle économique et le partage de la richesse induite par la mise en valeur énergétique de la ressource locale

Le principe de coactivité associant agropastoralisme et panneaux photovoltaïques reposant sur une démarche de régénération du foncier.

Le maître d'ouvrage s'est engagé à lui transmettre l'ensemble des études déjà réalisées et en cours, leurs résultats ainsi que les coordonnées des différents bureaux d'études mandatés. Le Comité Scientifique prendra connaissances de ces travaux et en dressera la synthèse pour formuler ses avis.

Dans le cadre de sa mission, le CSCSE apporte des éclairages utiles au maître d'ouvrage pour la définition d'un nouveau scénario de projet et des mesures d'accompagnement appropriées. Ainsi, complémentairement et après avoir intégré dans ses réflexions les données issues du programme REPOS Occitanie (Région à énergie positive), le CSCSE a avancé des hypothèses sur les liens éventuels entre la production d'électricité « massifiée » sur le site de Calmels et sa valorisation par la production/distribution d'hydrogène. Arkolia a inscrit cette dynamique de projet dans ses études.

3. Information régulière et objective sur l'avancée des études et leurs résultats

Cet engagement vise le grand public ainsi que les parties prenantes du projet ; il repose à minima sur la mise à jour du site internet, l'envoi d'une lettre d'information périodique et la communication auprès des médias.

L'année écoulée n'a pas permis de finaliser l'ensemble des études qui servira à définir un nouveau scénario. Aussi, seule l'information sur l'avancée de chaque typologie d'études a pu être diffusée (dont le détail est précisé dans la partie suivante).

ACTUALITES LIEES AU PROJET ET EVOLUTION(S)

Poursuite des études dans le contexte sanitaire de la Covid-19

Afin d'élaborer un nouveau scénario, Arkolia a engagé les études complémentaires suivantes début 2020 :

- des nouvelles études environnementales,
- une étude agricole de potentiel fourrager et création d'activité agropastorale,
- un relevé topographique de l'ensemble du site.

Ces études étaient initialement programmées sur un cycle d'un an afin d'obtenir des données sur l'ensemble des saisons. Cependant, le contexte sanitaire lié à la Covid-19 depuis mars 2020 a décalé leur mise en œuvre. De plus, afin d'envisager toutes les possibilités d'implantation des panneaux photovoltaïques sur le domaine, le champ d'études a été élargi à la partie gardoise du site (domaine du Luc). Le rendu des études complètes est donc décalé.

Les études environnementales :

Les études environnementales visent l'objectif d'approfondir le volet environnemental des premières études avec des nouvelles expertises naturalistes sur un cycle biologique complet. Des recherches spécifiques sur site, ciblées en fonction de l'écologie des espèces et des habitats, sur des périodes adaptées de l'année sont réalisées.

Pour y parvenir, des prospections de terrain ont été réalisées sur la partie faune/avifaune, la partie habitat et flore :

- Sur la partie héraultaise, jusqu'à fin 2020;
- Sur la partie gardoise, ces prospections sont toujours en cours. 75% seront réalisés d'ici l'été 2021, les 25% restants se termineront début 2022.

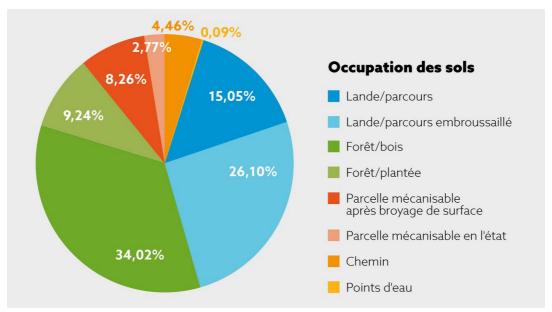
L'étude de potentiel agricole :

Après avoir décrit le mode d'utilisation actuel du domaine et la méthodologie de calcul, quatre scénarios d'utilisation des terres à des fins de production fourragère seront envisageables :

- Scénario 1 : maintien du potentiel de production fourragère dans l'état actuel
- Scénario 2 : développement du potentiel de production fourragère avec optimisation des surfaces facilement mécanisables
- Scénario 3 : développement du potentiel de production fourragère avec optimisation des surfaces de landes peu embroussaillées dont les pentes sont inférieures à 15%
- Scénario 4 : développement du potentiel de production fourragère avec optimisation des surfaces de landes peu embroussaillées et embroussaillées dont les pentes sont inférieures à 15%

Pour ce faire, elle se décompose en trois étapes :

Étape n°1: déterminer le type d'occupation des sols et leur surface respective sur l'ensemble du domaine.



Les différentes occupations du domaine (source : solarzac.fr)

- Étape n°2 : estimer les rendements fourragers. Pour cela un recueil de références locales par enquête des agriculteurs voisins a été réalisé.
- Étape n°3 : déterminer, pour différents scénarios d'exploitation, la taille du troupeau de brebis mères allaitantes pouvant être installé sur le site (en cours de réalisation).

Selon le maître d'ouvrage, les études en cours de finalisation par le bureau SOLAGRO montrent que l'installation raisonnée des panneaux photovoltaïques selon les procédés largement testés par ailleurs contribue à un enrichissement de la couverture végétale en herbe entretenue par l'élevage des brebis. Finalement, le domaine retrouvera ses fondements pastoraux après leur abandon au profit de la chasse commerciale, et la requalification des sols ajoutera une plus-value économique et esthétique à cet espace de nature et d'élevage.

L'étude topographique :

L'objectif de cette étude était de cartographier précisément l'ensemble de la topographie du domaine afin de définir le site plus approprié à l'implantation des panneaux photovoltaïques.

Pour y parvenir, l'étude a été réalisée selon les étapes suivantes :

- Positionnement de 40 cibles photogrammétriques au sol et relèvement au GPS centimétriques RTK
- Captation par drone (total de 1000 ha) survol à 170 m d'altitude par rapport au sol déploiement d'une solution RTK sur drone
- Traitement des données : réalisation du mnt + mns + orthophotographie RGB géoréférencée (intégrale sur SIG-DAO) – résolution 4 cm/ pixel et géoréférencement centimétrique < 3 cm
- Réalisation du plan topographique et d'une carte des pentes

Cette étude a été réalisé en août 2020. Le rendu final est disponible en annexe sous le nom « Carte des pentes ».

Un nouveau scénario à l'étude

Pour rappel, les 3 scénarios présentés lors de la concertation préalable étaient les suivants :

- Scénario 1: 180 MW de puissance électrique, 100% solaires sur 220 ha;
- Scénario 2 : 320 MW de puissance électrique, 100% solaire sur 400 ha ;
- Scénario 3 : 320 MW d'énergies vertes soit environ 180MW de puissance électrique solaire et 138 MW de puissance gaz par bio-méthanation sur 400 ha de surface utilisée.

Dès la fin de l'année 2019, tenant compte des échanges issus de la concertation préalable et du rapport du garant, le projet évolue vers une installation de 175 MWc (mégawatt crête soit la puissance maximale du dispositif de panneaux), représentant une alimentation en électricité hors chauffage de 110 000 habitants, soit 65% des besoins du Pays Cœur d'Hérault, le PCAET situant en 2015 la consommation locale à 359,5 GWh¹.

Cette nouvelle version du projet valoriserait 200 ha pour la production d'énergie verte avec coactivité agricole (élevage et production fourragère) et permettrait la requalification de 800 ha de nature qui pourraient être ouverts à des usages sociaux de type découverte, loisirs, parcours, protection... après dépose de la clôture du domaine de

Ce nouveau scénario serait décliné par zone géographique avec une implantation des panneaux photovoltaïques sur la partie héraultaise du domaine ou sur la partie gardoise uniquement ou sur les deux.

X1er Rapport intermédiaire - SOLARZAC 10

¹ Article Etudes Héraultaises complet en annexe

Ces trois déclinaisons du nouveau scénario disposeraient chacune d'un volet Hydrogène, sur lequel le maître d'ouvrage est en train d'identifier les besoins afin de définir les modalités de mise en œuvre.

Ainsi, en conclusion, ce nouveau scénario, en comparaison du plus petit des 3 scénarios présentés par le maître d'ouvrage lors de la phase de concertation préalable, serait d'une puissance électrique plus faible de 5 MW et utiliserait 20 ha de moins. Le maître d'ouvrage a complètement abandonné l'expérimentation de puissance gaz par bio-méthanation et propose dorénavant dans le nouveau scénario, un volet hydrogène ainsi qu'un principe de coactivité d'élevage et une amélioration des valeurs paysagères et de l'écosystème sur l'ensemble du domaine.

QUE S'EST-IL PASSE CETTE ANNEE EN MATIERE DE PARTICIPATION?

Le suivi des engagements du porteur de projet

Cette année écoulée ayant été principalement consacrée à la réalisation des études et n'ayant pas pu aboutir à la définition du nouveau scénario, n'a pas été marquée par de phase de participation du public.

Le maître d'ouvrage a communiqué sur les sujets suivants : la nomination d'une nouvelle garante, les caractéristiques des études en cours et le projet « de territoire » à travers un article scientifique rédigé par le Président du CSCSE et Arkolia Energie.

1. Une information sur les études en cours et réalisées : objectifs, méthodologie et résultats

L'information communiquée par le maître d'ouvrage sur les études consistait à rappeler les objectifs et méthodologie de chacune des études. Ces informations ont été communiquées sur ses deux canaux principaux : le site internet du projet et la lettre d'information (newsletter).

1.1. Le site internet solarzac.fr

En plus de l'arborescence qui a évolué en raison de la nouvelle phase de concertation continue qui s'engage, de la mise en place du CSCSE et d'une plus grande place des études en cours au sein du projet qu'auparavant, le site du projet a été mis à jour à plusieurs reprises au cours de l'année écoulée.

En juillet 2020, des explications sur la maquette 3D semblaient nécessaires pour remplir l'objectif de permettre à tout un chacun de se projeter sur le périmètre du projet dans des conditions presque réelles. A ce titre, il a été rajouté des précisions dès la page d'accueil pour faciliter la prise en main de l'outil.

NOTICE D'UTILISATION DE LA MAQUETTE 3D DU PROJET

Bienvenue sur la maquette 3D SOLARZAC!

Cette maquette a été réalisée pour la concertation préalable du projet SOLARZAC et permet de visualiser à hauteur d'homme (environ 1,80m) les trois

À gauche, vous trouvez différents onglets :

■ Environnement : vous pouvez faire apparaître sur la carte les zones

- Patrimoine : vous pouvez faire apparaître les monuments historiques, les sites inscrits et les ZPPA (zone de présomption de prescription
- Projet : en cliquant sur les lignes vous ferez apparaître les limites des scénarios et celles de la propriété, les zones pour la conversion d'électricité en gaz (usine) et le poste de livraison
- Territoire: vous pouvez faire apparaître les limites et nom des départements et communes et faire apparaître les situations et noms des mairies et des lieux-dits

Pour les bâtiments, vous trouverez, ci-dessous, les légendes :

- en bleu sont représentées les églises
- en blanc, le bâti indifférencié
- en gris, le bâti industriel (il n'y en a pas sur le site)

En bas de l'écran, vous trouverez plusieurs dessins et menus :

- Les trois traits : INTERFACE vous permet de masquer ou non l'onglet de gauche et la boussole
- Le calendrier : CHANGER DE VARIANTE vous permet de visualiser un des trois scénarios ou pour la maquette vierge
- l'appareil photo : PRENDRE UNE CAPTURE D'ÉCRAN vous permet d'enregistrer le visuel de la maquette
- Le rouage : PRÉFÉRENCES vous donne des informations sur la maquette et de l'aide sur son utilisation
 - en rouge, les mairies
 - en jaune, le bâti agricole
 - en rose, le bâti commercial

Pour faciliter les déplacements sur la carte, de points de repères sont disponibles. Il suffit de cliquer sur ces points pour se rendre directement sur le lieu correspondant.

Capture écran du site internet solarzac.fr

- **En octobre 2020,** dans l'onglet documents, a été rajouté en libre accès l'article² de Jean-Paul VOLLE, Audrey VIALA, et Stéphane COURSIERE publié dans la revue Etudes Héraultaises³:



Capture écran du site internet solarzac.fr

² Article complet en annexe

³ L'association Études sur l'Hérault se donne pour but de publier et de mettre à la disposition du plus large public possible, les résultats des recherches scientifiques menées dans les domaines de l'histoire, de l'archéologie et l'histoire de l'art, des diverses sciences sociales, ayant pour cadre le département de l'Hérault. Pour ce faire, elle publie la revue Études Héraultaises. A ce titre, elle est subventionnée par le Conseil départemental, et hébergée par le Service des Archives départementales.

En janvier 2021, l'édito de la garante, initialement prévu pour la newsletter de l'été 2020 avec la présentation du CSCSE, a été intégré à l'onglet « concertation – 2^{ème} phase de concertation » du site internet :

Succédant à Étienne Ballan, Floriane Danhyer est la nouvelle garante de la consultation depuis le 6 mai dernier. Elle souhaite par ces quelques lignes nous exprimer sa vision et sa détermination pour ce rôle clé :



"Favoriser la participation du public dans une seconde phase de définition du projet."

Après la concertation préalable qui s'est déroulée du 2 mai au 23 juillet 2019 et les enseignements tirés par M. Laurent BONHOMME, PDG de la société ARKOLIA ÉNERGIES, la CNDP a décidé de désigner un garant chargé de veiller à la bonne information et à la participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique du projet SOLARZAC.

Suite de la démission d'Étienne Ballan, premier garant « post-concertation » nommé en novembre 2019, j'ai moi-même été nommée le 6 mai dernier.

Au-delà d'établir un rapport annuel à la date anniversaire de ma désignation, qui sera ensuite joint au dossier d'enquête publique, mon rôle est de veiller au respect des décisions prises par la maîtrise d'ouvrage à la suite de la concertation préalable. Ma mission consiste principalement à m'assurer de la bonne information du public et des parties prenantes. Cette information réalisée sur des bases régulières concernera l'avancée des études et de leurs résultats via différents canaux de communication (site internet, lettre d'information, presse...).

L'enjeu sera également de favoriser la participation du public dans une seconde phase de définition du projet.

Je suis consciente que cette nouvelle étape qui s'engage au lendemain de la concertation préalable est importante pour la suite du projet et pour tous les acteurs du territoire qui se sont déjà impliqués ou qui pourraient le faire d'ici l'enquête publique. Aussi, mon premier objectif est de m'imprégner de l'ensemble des échanges qui se sont délà tenus, avant et pendant la concertation préalable. Je veillerai par ailleurs à me rendre disponible auprès de toute personne qui souhaiterait prendre contact avec moi et participerai à la plupart des temps de rencontres et de participation avec le public qui seront proposées dans la suite du processus jusqu'à l'enquête publique.

J'espère vous rencontrer très rapidement. N'hésitez pas à prendre contact avec moi via mon adresse email :

Bien cordialement,

Floriane Danhyer

Capture écran du site internet solarzac.fr

A cette date où initialement les études auraient dû être terminées et le nouveau scénario défini, une phrase de contexte a été rajoutée sous l'onglet « Les études en cours » précisant l'impact de la Covid-19 sur la conduite des études du projet :



Capture écran du site internet solarzac.fr

En février 2021, une refonte complète des pages relatives aux études en cours est réalisée. Le sous-onglet "les études en cours" est donc enrichi, pour chacune des études, des objectifs attendus et de la méthodologie utilisée. Concernant l'étude topographique, le résultat sous forme de cartographie est consultable en ligne.

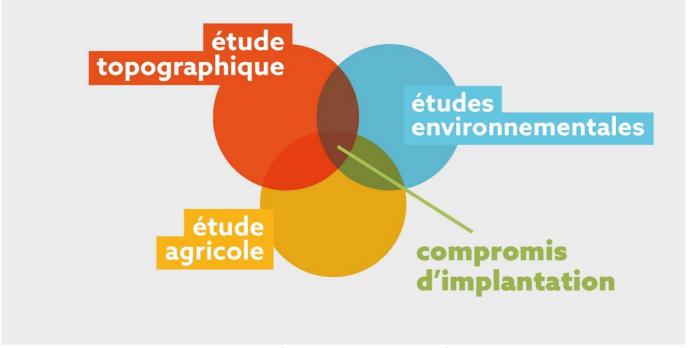
LES ÉTUDES EN COURS

À la suite de la concertation préalable de 2019 et du rapport du garant nommé par la CNDP, le maître d'ouvrage - Arkolia Énergies - a décidé de poursuivre les études afin d'élaborer un nouveau scénario de taille réduite, à forte dimension agricole. Pour répondre aux attentes du public lors de la concertation préalable, ce nouveau scénario, en cours d'élaboration, a pour but d'apporter des garanties supplémentaires de sorte à créer une activité agropastorale durable, à réduire l'impact paysager, assurer la protection de la biodiversité et à limiter la consommation en eau. Ce nouveau scénario a été bâti dans l'optique d'une reprise du foncier, actuellement privé, par le territoire afin que ce dernier puisse en bénéficier et partager les retombées fiscales et les emplois créés par le projet.

À cet effet, Arkolia Énergies a donc engagé des études complémentaires en début d'année 2020 :

- une nouvelle campagne d'expertises naturalistes par un nouveau bureau d'études, le cabinet ABIES,
- une étude de potentiel fourrager et création d'activité agropastorale par SOLAGRO,
- un relevé topographique de l'ensemble du site par SIG DRONE.

Ces études étaient initialement programmées sur un cycle d'un an afin d'obtenir des données sur l'ensemble des saisons. Cependant, le contexte sanitaire lié à la Covid-19 depuis mars 2020 a décalé leur mise en oeuvre. De plus, afin d'envisager toutes les possibilités d'implantation des panneaux photovoltaïques sur le domaine, le champ d'études a été élargi à la partie gardoise du site (domaine du Luc). Le rendu des études complétées est donc décalé dans le temps (printemps 2021).



Capture écran du site internet solarzac.fr

Sur la page d'accueil, le carrousel des actualités est actualisé de manière à rendre plus facilement accessibles les dernières informations mises à jour sur le site.

1.2. La lettre d'information n°5 - février 2021

Cette lettre d'information reprend une partie des nouveaux contenus du site internet sur les études en cours et invite à cliquer sur un lien pour connaître le détail de ces nouvelles informations.

Elle est diffusée à un listing de diffusion d'adresses mail recueillis lors de la phase de concertation préalable et complété depuis, par toute personne s'abonnant à la newsletter depuis le site internet.

Le maître d'ouvrage a proposé au garant de prendre la parole dans cette newsletter, un encart lui a été réservé.



Extrait de la newsletter n°5 (version complète en annexe)

- L'article de la revue des Etudes héraultaises publié en octobre 2020 a également été diffusé auprès de 3 organismes de presse locale : La Gazette de Montpellier, Hérault du jour et Midi Libre. Aucune retombée médiatique n'a été relevée.
- ➤ La lettre d'information n°5 sur les études en cours, a été adressée à quelques médias inscrits à la newsletter : aucune retombée médiatique n'a été relevée.
- Dans le cadre des études agricoles, des entretiens ont été réalisés sur le territoire par le maître d'ouvrage au cours desquels des informations sur les avancées du projet ont été communiquées.

2. Des actions menées par le Conseil Scientifique Consultatif de Suivi des Études

Au-delà des éclairages apportés par le CSCSE au maître d'ouvrage pour la définition d'un nouveau scénario, dont notamment sur la valorisation possible par la production/distribution d'hydrogène, le CSCSE a conduit cette année une série de rencontres avec les acteurs locaux.

Les rendez-vous envisagés au premier trimestre 2020 ont été supprimés en raison du confinement. Entre juin et novembre 2020, ont été rencontrés différents organismes et associations tels que la Confédération Paysanne, le

Comité départemental de la randonnée pédestre, le Parc naturel régional des Grands Causses, le Parc national des Cévennes, la DDTM...

Suite à l'installation des nouveaux conseils municipaux, des élus locaux ont été rencontrés entre octobre 2020 et mars 2021. A chaque rendez-vous, l'article publié dans Etudes Héraultaises a servi d'introduction.

Ces entretiens ont abordé la question de l'approfondissement des études complémentaires conduites par les bureaux d'études SOLAGRO et ABIES, de l'intégration des valeurs « renforcées » du projet en termes de surface d'implantation des panneaux (en noyaux et non en champ continu, sur 200 Ha maximum), de coactivité avec pastoralisme retrouvé sur le domaine (le CSCSE ayant eu au préalable la confirmation par SOLAGRO des capacités d'élevage et mise en herbe avec enrichissement de l'écosystème caussenard et contribution à la fixation du carbone).

Le Président du CSCSE a également présenté la solution « Hydrogène vert » comme principe de valorisation de la production électrique et insisté sur le nécessaire investissement de type « massification » pour tendre à l'autonomie énergétique au niveau local (CC Lodévois et Larzac et Pays Cœur d'Hérault) voire avec extension vers la Métropole de Montpellier. Des contacts allant dans ce sens sont en cours entre le CSCSE et l'AREC et la métropole. Les travaux de Thierry Salomon sont intégrés aux réflexions en cours.

Certaines rencontres ont également été tenues entre le CSCSE et les services de l'Etat sur la classification des terres dans le cas où celles-ci accueilleraient des panneaux photovoltaïques et un élevage ovin.

Avis du garant sur le déroulement de la concertation...

... sur l'information régulière concernant les études

La phase de participation du public sur le nouveau scénario ayant été repoussée en raison de l'approfondissement des études et du contexte sanitaire, il n'y a pas eu de réel possibilité d'échanger sur le projet ces derniers mois.

Néanmoins, cette année de transition permettait à minima de communiquer sur les études en cours, leurs objectifs et la méthodologie employée. Cette information, quoi qu'arrivée tardivement en raison d'un positionnement figé du maître d'ouvrage au cours de l'année 2020, a finalement été diffusée sur les deux canaux de communication principaux dont disposent le maître d'ouvrage : le site internet du projet et la newsletter.

A cela s'ajoute le contexte de la Covid-19 qui n'a pas encourager le maître d'ouvrage ni le CSCSE aux actions de communication grand public.

Ainsi, quelques actions initialement envisagées n'ont pas pu être concrétisées :

- Organisation d'événement presse en juillet 2020 par le Président du conseil scientifique pour annoncer la création du CSCSE et présenter sa composition, son rôle, sa méthode et son calendrier de travail ;
- Publication d'une lettre d'information en juillet 2020 reprenant les éléments de conférence de presse CSCSE et informant brièvement sur le programme d'études complémentaires ainsi que sur la nomination d'un nouveau garant;
- Organisation d'une journée portes ouvertes dont l'objectif était d'ouvrir le domaine de Calmels au public, présenter les études en cours, permettre l'échange grand public /maître d'ouvrage et mettre en place un parcours de randonnées sur le site Calmels.

Si l'on tire un bilan sur l'année 2020, on peut noter qu'aucune lettre d'information n'a été diffusée, alors que ce type de support a vocation à être envoyé de manière régulière.

De plus, la seule action médiatique (qui aurait donc pu toucher un public plus large) réalisée sur cette année consistait à la diffusion de l'article scientifique des Etudes Héraultaises à trois médias alors même que l'article s'adressait à un public averti. Partant du constat que l'article n'a été repris dans aucun média et qu'il s'agissait du premier support publié par le maître d'ouvrage informant du nouveau scénario de 200 ha et de son volet hydrogène, il est regrettable que les nouvelles informations contenues dans l'article n'aient pas été intégrées au site internet ou diffusées via une newsletter dès octobre-novembre 2020 comme cela a pu être recommandé au maître d'ouvrage, et ce, afin que l'information soit accessible par un plus grand nombre.

En conclusion, même si la communication sur les études a finalement pu voir le jour sur les principaux canaux d'information, elle aurait pu intervenir plus tôt et de manière plus régulière. De plus, pour toucher un public plus large, le canal médiatique est à ce jour sous-exploité, les informations communiquées à l'attention des contacts presse se doivent d'être mieux suivies, voire accompagnées.

... sur les différentes rencontres menées sur le territoire par les bureaux d'études et le CSCSE

Dans le cadre de certaines études et de l'action du CSCSE, des entretiens ont été réalisés sur le territoire au cours desquels des informations sur les études en cours, le nouveau scénario et ses variantes ont été communiquées. Cette approche « ciblée » auprès d'un ou plusieurs types d'acteurs concernés nécessite en parallèle, une information rapide à l'attention d'un large public sur les sujets abordés lors de ces entretiens (comme par exemple, le fait d'envisager d'intégrer au nouveau scénario un volet hydrogène) afin de ne pas créer d'écart d'information entre les types d'acteurs. Les informations communiquées en février 2020 ont permis de combler partiellement cet écart. Le maître d'ouvrage devra rapidement communiquer sur les raisons qui l'ont amené à penser à l'option hydrogène et ce, avant que le nouveau scénario ne soit discuté à la prochaine de participation.

Les arguments exprimés

Même si aucune phase de concertation n'a été menée sur cette année écoulée, des personnes ou groupes de personnes ont été rencontrés par la garante. Les arguments qui sont ressortis de ces entretiens sont les suivants :

- Concernant l'opportunité du projet : si un projet comme celui-ci se réalise, d'autres équivalents vont se développer sur le territoire, l'écosystème en sera bouleversé, dégradé voire appauvri ; de plus, le paysage sera brutalement et irrémédiablement transformé.
 - Plus spécifiquement à propos du raccordement au poste transformateur, celui à proximité direct du projet sera-t-il suffisant pour accueillir la production envisagée, quel serait le coût ainsi que les modalités techniques de réalisation d'un raccordement sur le transformateur suivant ?
- A propos de l'expérimentation hydrogène du nouveau scénario, la station-service du Caylar n'a pas besoin du photovoltaïque pour disposer d'hydrogène actuellement. A quoi servirait cette production ? Quel besoin a été identifié ?
- Sur les enjeux environnementaux, est-il vrai que l'implantation des panneaux photovoltaïques avec pâturage de moutons pourrait empêcher les aigles royaux de chasser dans ce domaine comme ils le faisaient auparavant ?

Les tests d'herbage réalisés pourraient déjà avoir dégradé le milieu, leur réalisation était-elle légale ? Le CSCSE peut-il confirmer que le bureau d'études en charge de ces études les réalisait en toute indépendance ? qu'elles n'ont pas dégradé l'écosystème ?

- En ce qui concernent les enjeux socioéconomiques et plus particulièrement, la question du foncier du Domaine : quel contrat lie l'actuel propriétaire et Arkolia ? Lors du rachat potentiel du domaine par les collectivités territoriales, le montant du domaine sera-t-il défini par le SAFER?
- Sur les questions d'aménagement du territoire, des questionnements sur les aspects réglementaires : l'installation des panneaux est-elle considérée comme une artificialisation des terres ?

De manière générale, il a été demandé de la transparence sur les informations du projet dont notamment :

- Une présentation de la composition du Comité Scientifique
- Une mise à jour plus régulière des informations du site internet
- Un même niveau d'information diffusé aux différentes parties prenantes et pas d'échanges privilégiés
- Des informations relatives au nouveau scénario
- La diffusion des entrants de la prochaine phase de participation du public avant qu'elle ne commence.

Cette demande démontre la crainte de certains acteurs de ne pas disposer des mêmes informations que d'autres parties prenantes sur le projet et donc de ne pas être en connaissance suffisante et ne pas pouvoir s'exprimer (et se faire entendre) sur le nouveau scénario.

L'ensemble de ces questions, interrogations et arguments devront être échangés et débattus entre les différents acteurs durant la phase de participation à venir.

LA SUITE DE LA CONCERTATION CONTINUE

Information sur les études et l'avis du CSCSE

D'ici fin mai, le bilan de la synthèse sur l'agropastoralisme sera finalisé par le CSCSE. Une diffusion aux élus est prévue, néanmoins étant donnée la planning des élections de juin, l'expression politique sur ce bilan risque d'être fortement contrainte. En parallèle, des contacts seront pris avec le syndicat des éleveurs et la Chambre d'Agriculture en mai/juin.

Quant au rapport sur l'environnement, étant donné que le périmètre d'étude a été étendu à la section gardoise du Domaine du Luc, un avis initial du CSCSE sera rendu fin mai / début juin en rapport avec l'avancée de la réflexion sur le projet complémentaire « Hydrogène vert ».

Une diffusion large et d'information médiatique est prévue par le maître d'ouvrage fin septembre/début octobre pour présenter les résultats des études et l'avis du CSCSE dont notamment sa newsletter et son site internet.

Prochaine phase de participation du public sur le nouveau scénario et ses 3 alternatives

Une prochaine phase de participation du public sera organisée par le maître d'ouvrage à l'automne 2021 sur le nouveau scénario et ses trois alternatives. Cette phase a été repoussée à l'automne pour pouvoir y intégrer l'alternative gardoise.

Les entrants de la participation seront issus des résultats des études, et concerneront les conditions de mises en œuvre du projet sur le montage juridique, les usages du site (agricole, biodiversité) et la propriété collective. Les modalités du dispositif n'ont à ce jour pas encore été définies.

Le CSCSE devrait participer à cette prochaine phase de participation du public pour présenter son avis mais aussi en tant qu'expert sur les études réalisés.

PRECONISATIONS DU GARANT SUR LA SUITE DE LA CONCERTATION CONTINUE ET DEMANDE DE PRECISIONS AU RESPONSABLE DU PROJET

A propos de l'information sur les études et l'avis du CSCSE

Etant donné que le CSCSE va dresser d'ici fin mai, le bilan de la synthèse sur les études agricoles et qu'une diffusion aux élus et à certains organismes ciblés est déjà prévue, il conviendrait que le maitre d'ouvrage partage également ce bilan avec le grand public (via la presse, sur le site internet et dans une newsletter). Si celui-ci était rédigé en langage trop « technique », il pourrait être envisagé de réaliser une plaquette vulgarisant les informations principales à retenir avec par exemple des schémas ou infographies. Ces recommandations valent également pour l'avis initial du CSCSE sur les études environnementales (sans la partie gardoise) en rapport avec l'avancée de la réflexion sur le projet complémentaire « Hydrogène vert », attendu pour fin mai /début juin.

En effet, il conviendrait que le maître d'ouvrage avance la présentation des résultats des études (finalisées) et de l'avis du CSCSE, imaginée pour l'heure fin septembre / début octobre, dans la foulée de la communication réalisée auprès des élus afin de combler le fossé d'information entre typologie d'acteurs et diffuse ces informations également à la presse, de manière à toucher un public plus large que seul celui se rendant sur le site internet et inscrit à la newsletter.

Il conviendrait que cette information de juin intègre un volet sur les raisons pour lesquelles le maitre d'ouvrage a pensé à l'option hydrogène, qu'il explique le lien avec la station du Caylar imaginé à ce stade des réflexions et qu'il précise les besoins déjà identifiés.

Concernant le rapport du CSCSE, il pourrait être intéressant qu'il intègre les discussions sur la classification des terres dans le cas où celles-ci accueilleraient des panneaux photovoltaïques et un élevage ovin : artificialisation des sols ou non.

Il conviendrait d'ouvrir dès que possible une page Foire aux Questions sur le site internet reprenant les questions principales sur le projet (et notamment celles reprises dans la partie « les arguments exprimés » de ce rapport) et les réponses du maître d'ouvrage. Cette page aurait un double intérêt : éviter au maître d'ouvrage de revenir sur des questions déjà répondues et rendre plus facilement accessible l'historique des questions-réponses principales du projet.

En fonction des avancées des sujets connexes (extension du Parc Naturel Régional des Grands Causses vers le Larzac héraultais, définition du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de la communauté de communes Lodévois Larzac et du schéma de cohérence territoriale (ScoT) du pays cœur d'Hérault), il pourrait être pertinent d'informer des évolutions de ces sujets sur le site internet du projet.

La prochaine phase de participation du public

Etant donné que les études agricoles et environnementales (sauf partie gardoise) seront terminées d'ici été 2021, l'annonce du nouveau scénario et de ses trois alternatives pourrait être faite suite à la publication des résultats des études et de l'avis du CSCSE. Il conviendrait de ne pas attendre plusieurs mois après les résultats des études pour réaliser la phase de participation du public. En prenant en compte la période de congés estival incompatible avec une phase de participation, celle à venir qui concerne le nouveau scénario pourrait donc commencer à compter de mi-septembre.

Cette dernière pourrait s'organiser sur le principe suivant :

- Une réunion d'ouverture pour présenter le résultat des études, l'avis du CSCSE, le nouveau scénario et ses trois alternatives ainsi que l'option hydrogène. Il s'agirait de faire preuve de pédagogie mais aussi d'expliquer les raisons pour lesquelles le maître d'ouvrage a fait évoluer le projet en ce sens et en quoi la concertation préalable a permis cette évolution. La presse serait conviée à cette réunion d'ouverture.
- Des ateliers thématiques spécifiques sur l'option hydrogène, sur le montage juridique du projet et la propriété collective ains que sur la cohabitation des usages du site (agricole, biodiversité).
- Une « randonnée découverte » qui consisterait à permettre à ceux qui souhaiteraient se rendre sur le site de constater des potentiels lieux d'implantation des panneaux photovoltaïques.
- Les supports de présentation et comptes-rendus de réunions / ateliers seraient diffusés sur le site internet. Le dispositif de participation sera organisé dans un format adapté afin de respecter des conditions d'hygiène et de sécurité optimales au vu du contexte sanitaire.

La décision prise par le maître d'ouvrage à l'issue de cette nouvelle phase de participation devra faire l'objet d'une conférence de presse. Etant donné la fin des études environnementales sur la partie gardoise début 2022, Arkolia pourrait regrouper l'annonce des résultats de ces études avec la décision qu'il prendra pour la suite du projet. En revanche, une prise de parole par Arkolia semble indispensable au 1^{er} trimestre 2022 sur la suite donnée au projet.

De manière générale, pour répondre à l'engagement et aux attentes du public de régularité et de transparence de l'information, il conviendrait de respecter un calendrier de publication des newsletters (de 2 à 4 fois par an). Etant donné que la dernière a été publiée en février 2021, les prochaines pourraient suivre le planning et les objets suivants:

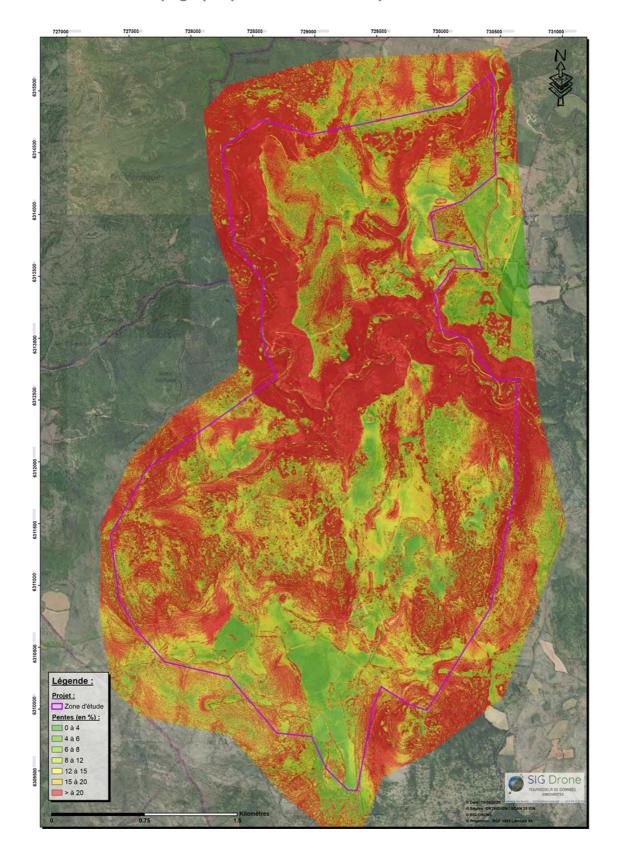
- Juin 2021 : rapport intermédiaire du garant, résultats des études et avis initial du CSCSE
- Début septembre 2021 : annonce du nouveau scénario, des alternatives et du calendrier du dispositif de participation
- Décembre 2021 : bilan de la phase de participation
- Février 2022 : résultats des études environnementales gardoises et décision du maître d'ouvrage sur les suites données au projet (comprenant nouveau planning du projet).

Ces deux dernières newsletters pourraient être regroupées en une seule en fonction de l'avancée des études environnementales gardoises.

Il conviendrait que les informations communiquées par le biais de la newsletter soient également publiées sur le site internet du projet et envoyées à la presse.

ANNEXES

Annexe 1 : Etude topographique 2020 – carte des pentes



Annexe 2: Newsletter Lettre d'information 5 – février 2021

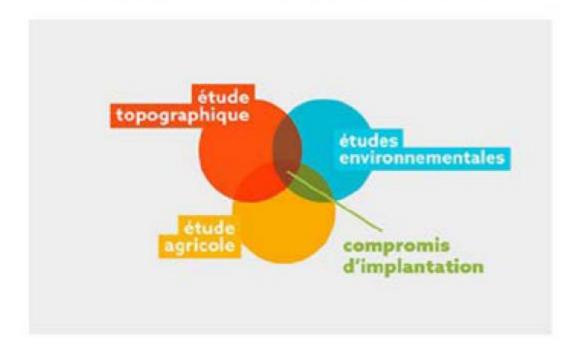


De nouvelles études en cours

Dans la poursuite de l'élaboration d'un nouveau scénario décidé fin 2019, Arkolia Énergies – Maitre d'ouvrage – a engagé des études complémentaires en début d'année 2020 :

- · des nouvelles études environnementales par un nouveau bureau d'études, le cabinet ABIES,
- · une étude agricole par SOLAGRO,
- · un relevé topographique de l'ensemble du site par SIG DRONE.

Ces études étaient initialement programmées sur un cycle d'un an afin d'obtenir des données sur l'ensemble des saisons. Cependant, afin d'envisager toutes les possibilités d'implantation des panneaux photovoltaïques sur le domaine, le champ d'études a été élargi à la partie gardoise du site (domaine du Luc).



De plus, le contexte sanitaire lié à la Covid-19 depuis mars 2020 a décalé la mise en œuvre des études. Le rendu est donc reporté à la fin du printemps 2021.

UN NOUVEAU SCÉNARIO À L'ÉTUDE

Depuis la fin de la concertation préalable de 2019, Arkolia Énergies a décidé de poursuivre les études afin d'étaborer un nouveau scénario de talife réduite, à forte cours d'élaboration, a pour but d'apporter des garanties supplémentaires en matière d'activité agropastorale durable, d'impact paysager, de protection de la biodiversité du foncier du domaine, actuellement privé, par les collectivités afin qu'elles puissent



LES ÉTUDES ENVIRONNEMENTALES DE NOUVELLES EXPERTISES NATURALISTES SUR UN CYCLE BIOLOGIQUE COMPLET



Cette nouvelle série d'études a pour but d'approfondir le volet environnemental des premières études avec des nouvelles expertises naturalistes sur un cycle biologique complet. Des recherches spécifiques sont réalisées sur site, ciblées en fonction de l'écologie des espèces et des habitais, sur des périodes adaptées de l'année.

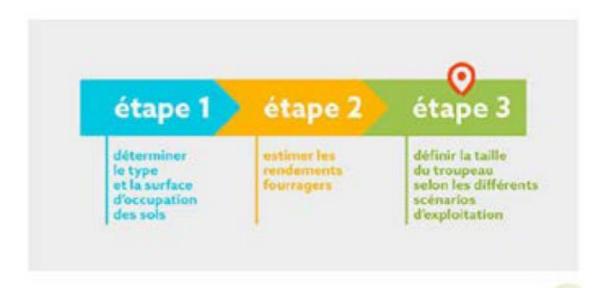
Elles consistent en des prospections de terrain prenant en compte la faune, l'avifaune, la flore et ses différents habitats. Ces prospections sont toujours en cours.



L'ÉTUDE DE POTENTIEL AGRICOLE CREER UNE ACTIVITÉ AGROPASTORALE DURABLE

En partant de la description du mode d'utilisation actuel du domaine, l'étude agricole a pour but de déterminer quatre scénarios d'utilisation des terres à des fins de production fourragère de sorte à créer une activité agropastorale durable.

Pour ce faire, elle se décompose en trois étapes :





L'ÉTUDE TOPOGRAPHIQUE POUR UNE IMPLANTATION APPROPRIÉE DES PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

Effectuer en août 2020, elle a cartographié avec précision l'ensemble de la topographie du domaine afin de déterminer le site le plus approprié à l'implantation des panneaux photovoltaïques.

Son résultat est consultable en ligne sous forme de carte des pentes.

Le mot de la Garante, Floriane Danhyer



Bonjour,

Dans ce contexte de crise sanitaire liée à l'épidémie de la Covid-19, la CNDP reste vigilante à maintenir les dispositifs d'information et de participation du public dans un format adapté afin de respecter des conditions de sécurité optimales.

En attendant la prochaîne phase de participation du public qui pourra commencer une fois les études terminées, je reste à votre disposition si besoin. N'hésitez pas à me contacter sur mon adresse mail : floriane.danhyer@garant-cndp.fr pour convenir d'un rendez-vous.

Bien cordialement,

Floriane DANHYER Garante



Cliquez la pour vous désabonner



244 boulevard Saint-Germain 75007 Paris - France T. +33 (0)1 44 49 85 50 contact@debatpublic.fr www.debatpublic.fr